



LE CADRE DE RÉFÉRENCE DES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES (CRCN)

LES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES constituent un élément essentiel du parcours scolaire, de l'insertion professionnelle et de la vie citoyenne, dans une société dont l'environnement technologique évolue constamment.

Présentes dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, les compétences numériques s'acquièrent au cours de formations formelles et informelles, dans le temps scolaire et hors temps scolaire.

De l'école maternelle au lycée, les programmes scolaires inscrivent la nécessité d'acquérir et de maîtriser des compétences numériques. **Tous les enseignements peuvent, dans le cadre des activités habituelles de l'enseignement, mobiliser des outils et des ressources numériques** qui participent à la construction de ces compétences.

Le cadre de référence des compétences numériques définit **seize compétences numériques dans cinq domaines d'activité**. Il propose **huit niveaux de maîtrise progressive** de ces compétences pour les élèves, pour les étudiants et dans un contexte de formation d'adultes.

Contrairement à l'ancien B2I, **il n'y a pas de niveau requis pour telle ou telle classe**. Les profils des élèves d'une même classe seront donc très certainement hétérogènes et il incombe au professeur de permettre à chacun de progresser.

Les niveaux de maîtrise de 1 à 5 concernent plus particulièrement les élèves de l'école élémentaire, du collège et du lycée.

Au cycle 3, les niveaux atteints dans chacun des cinq domaines d'activité du cadre de référence des compétences numériques par les élèves en classe de CM2 et en classe de 6^e sont inscrits dans le dernier bilan périodique du livret scolaire de l'année.